

Salle paroissiale ESPACE RENCONTRE Saint-Martin Limal

Une nouvelle salle est à votre disposition !



Superficie : 100 m².
Avec le mobilier suivant :
- 15 tables pliantes de 183 x 76 cm
- 100 chaises skay
- Porte-manteaux

Avec une cuisine entièrement équipée !



4 plaques électriques
Grand four
Lave-vaisselle professionnel
Frigo et congélateur de 750 litres
Vaisselle et couverts pour 100 personnes

La salle est réservée en priorité aux activités paroissiales et à l'occasion d'une cérémonie célébrée en l'église Saint-Martin.

En dehors de cette priorité, elle peut être louée pour des fêtes familiales ou autres à condition de clôturer toute activité à 23h (pas de dérogation) et de ne pas organiser de soirée dansante.

**CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE PAROISSIALE ESPACE RENCONTRE
CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE ESPACE-RENCONTRE
TARIF DE LOCATION**

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ESPACE RENCONTRE

SAINT MARTIN (LIMAL)

Location du (date) à (horaire)

Pour rappel : **fin de l'activité à 23h00 au plus tard** (pas de dérogation)

Usage prévu (type d'activité) :

Location : Salle uniquement / Salle et cuisine (biffer la mention inutile)

Coordonnées de l'adulte responsable de l'activité :

M. / Mme (nom et prénom) :

Adresse :

.....

Tel. : GSM :

La responsabilité du locataire (lire toute la convention en annexe) :

- Respect de l'horaire prévu en veillant à ce que les participants qui quittent la salle au plus tard à 23h00 le fassent dans le respect du voisinage, avec un minimum de bruit.

REMARQUE IMPORTANTE : ce contrat n'a pas de valeur légale et ne dégage en rien le locataire de la salle de poursuites judiciaires possibles pour tapage nocturne (en sus du non-remboursement de la garantie en ce cas).

- Interdiction de coller des papiers ou autres objets sur les murs, portes, fenêtres ou plafond ; l'utilisation de confettis ou serpentins est interdite.

Montant de la location :

Location : €

Nettoyage (en liquide) : € (lire attentivement la convention en annexe)

Garantie (en liquide) :€

Acompte reçu le

Acompte de 75€ à verser dans les 8 jours pour confirmation de la réservation sur le compte numéro **BE 22 3100 4338 4247** de l'AOP Limal Saint-Martin avec mention de la date de location et du nom du responsable.

Le solde est payable 15 jours avant la date d'occupation sur le même compte avec la même mention.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué en présence du locataire.

L'état des lieux de sortie se fera lors de la restitution des clés.

O Je déclare adhérer à la convention d'occupation.

Fait en deux exemplaires à 1300 Limal, le

Pour accord (nom et signature précédés de « lu et approuvé ») :

Le locataire :

Le gestionnaire paroissial :

CONVENTION D'OCCUPATION DE LA SALLE

ESPACE RENCONTRE SAINT MARTIN (LIMAL)

RAPPEL : Les lieux doivent être quittés à 23h00 (rangement compris)¹

Toute soirée dansante est interdite

1. LOCATION

Toute location fera l'objet d'un contrat signé entre le locataire et le bailleur.

Dans les 8 jours de la demande, un acompte de 75 €, pour confirmation de la réservation, sera versé sur le numéro de compte **BE22 3100 4338 4247** de l'AOP Limal Saint Martin avec la mention de la date de location et du nom du responsable.

Le solde sera versé sur le même compte avec les mêmes mentions 15 jours avant l'occupation effective.

Lors de la remise des clés, le locataire fournira, en liquide, le montant de la garantie et éventuellement 50 € pour le nettoyage.

2. CUISINE

La location de la cuisine permet au locataire d'utiliser tous les appareils installés ainsi que la vaisselle, les verres et les couverts.

ATTENTION : il n'y a ni essuies, ni batterie de cuisine (casseroles, poêles, plats de service...).

Il y a lieu de tenir compte des conditions suivantes même si vous avez payé 50 € pour le nettoyage :

- Le four et les plaques de cuisson seront propres et les commandes remises à 0 ;
- Le lave-vaisselle sera vidé, séché et entrouvert ;
- Le frigo et le congélateur seront vidés, séchés, débranchés et entrouverts ;
- Toute la vaisselle, les verres et couverts seront propres et remis en place ;
- Les vidanges et tous les déchets seront emportés par le locataire.

¹ Si la salle n'est pas louée, la remise en ordre et le nettoyage éventuel pourront se faire le lendemain matin.

3. SALLE

Il est interdit de coller des papiers ou autres objets sur les murs, portes, fenêtres ou plafonds ; l'utilisation de confettis ou serpentins est interdites.

- Le mobilier sera remis en place suivant le plan établi ;
- Toutes les portes seront refermées à clé ;
- Les lumières seront éteintes ;
- Le thermostat du chauffage sera remis sur 16°.

Si le locataire prend le nettoyage à sa charge, il veillera à rendre la salle dans l'état de propreté qu'elle était lors de son entrée. Dans le cas contraire, il sera retenu 50 € sur la garantie.

4. SANITAIRES

Le locataire se chargera de fournir le papier hygiénique et les essuies.

Il y a lieu de tenir compte des conditions suivantes même si vous avez payé 50 € pour le nettoyage :

- Les cuvettes des WC et urinoirs seront propres ;
- Les poubelles seront vidées et les déchets emportés par le locataire.

Il est strictement interdit de jeter des lingettes ou autres produits non biodégradables dans les WC.

5. ABORDS

Toute activité extérieure est interdite.

S'il y a des fumeurs, vu qu'il est strictement interdit de fumer dans la salle, le locataire veillera à installer des cendriers à l'extérieur qui seront enlevés en fin d'occupation.

Il est demandé de ne pas jeter des mégots par terre ou dans les plates-bandes.

TOUTE DÉTÉRIORATION, TOUT MATÉRIEL MANQUANT, AINSI QUE LE NON-RESPECT DES POINTS MENTIONNÉS CI-DESSUS, SERONT PORTÉS EN COMPTE ET DÉDUITS DE LA GARANTIE.

TARIFS DE LOCATION EN 2016

PÉRIODE	SALLE SEULE	SALLE ET CUISINE	NETTOYAGE ²
1 JOURNÉE (HEURE LIMITE 23H) ³	200 €	250 €	50 €
1 SOIR DE 17H30 À 23H00 ³	150 €	200 €	50 €
1/2 JOURNÉE (MAX. 5 HEURES) ⁴	100 €	150 €	50 €
DIVERS :			
CONFÉRENCES, EXPOSITIONS... (DE 14H À 20H.)	125 €		
RÉCEPTION APRÈS BAPTÊMES OU FUNÉRAILLES		Nous consulter	
ACTIVITÉS RÉGULIÈRES (PAR HEURE)	25 €		
POUR TOUTE LOCATION GARANTIE (EN LIQUIDE) :	200 €	250 €	

Réservation UNIQUEMENT via :

- M. CHABALA Daniel : 0487/56.57.67 ou danchabala@yahoo.fr
- En cas d'absence de M. CHABALA :
M. DEFOSSE Philippe : 0476/24.45.84 ou philippe.defosse@yahoo.fr

Le bailleur est couvert par une assurance RC locative, le locataire ne doit donc pas couvrir ce risque mais doit normalement être couvert par une RC d'organisateur.

Veuillez lire attentivement la convention d'occupation en annexe afin de récupérer votre garantie.

² Si le nettoyage n'est pas effectué par le locataire, à remettre en liquide avec la garantie.

³ Si la salle n'est pas louée, la remise en ordre et le nettoyage pourront se faire le lendemain matin.

⁴ De 8h00 à 13h00 ou de 14h00 à 19h00.